



Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) de la Canche

Réunion du 10 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à quatorze heures trente, les Membres de la Commission Locale de l'Eau pour le renouvellement du mandat ainsi que pour l'engagement en révision du SAGE, se sont réunis salle des fêtes d'Auchy-lès-Hesdin, suite de convocation en date du 12 avril 2021.

Etaient présents :

Collège des élus : **TETARD Ghislain**, Président, représentant du Conseil Régional ; **BECOURT Eric et VASSEUR Constant**, représentants de la CC du Haut Pays du Montreuillois ; **COQUET Dominique et LECLERCQ Marcel**, représentants de la CC du Ternois ; **DRAIN Blandine**, représentante du Conseil départemental 62 ; **DRUELLE Christian**, Maire de Vieil-Hesdin ; **FOURCROY Philippe**, représentant du Symcésa ; **GILLE Yves et LEJOSNE Philippe**, représentants de la CC des 7 vallées ; **GUERVILLE Samuel**, Maire de Beussent ; **HEDIN Michel**, Maire de Brexent-Enocq ; **JOUVENEL Anthony**, représentant du **Syndicat Mixte Cap et Marais d'Opale** ; **MAGNIEZ Serge**, Maire de Teneur ; **MASSART Michel**, Maire de Blangy-sur-Ternoise ; **MASSON Dominique**, Maire de Beutin ; **MICHEL André**, Maire de Beaufort-Blavincourt ; **PARMENTIER Franck**, Maire d'Auchy-lès-Hesdin ; **ROUSSEL Jean-François**, représentant de la CA2BM ; **TINCHON Jean-Marie**, Maire de Boubers-sur-Canche ;

Collège des usagers : **MARTIN Christian**, représentant de l'association pour la sauvegarde des moulins Canche-Authie-Ternoise ; **DUSANNIER Pierre-Marie**, représentant de l'association syndicale autorisée des bas-champs de Saint-Josse ; **DAUSSY Philippe et DELATTRE Benoît**, représentants de la chambre d'agriculture interdépartementale du Nord-Pas-de-Calais ; **ROUGE Jacques**, représentant du Conservatoire des espaces naturels Hauts-de-France ; **BIGOT Benjamin**, représentant de la fédération de chasse 62 ; **FORTIER Francis**, représentant de la fédération de pêche 62 ; **VANDENABEL Dimitry**, représentant de la fédération française de canoë-kayak ; **EVERARD Marc**, représentant du GDEAM ; **BRUYELLE Jean-Charles**, représentant de Nord Nature Environnement ; **STAEBLER Mathieu**, représentant de la société Véolia ; **BROCQUET Dominique**, représentant du Syndicat des eaux du bois Machy

Collège des Administrations : **LEMAIRE Ludovic**, représentant de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ; **DUBAILLE Etienne**, représentant du Conservatoire du littoral ; **MAURY Olivier**, représentant de la DDTM du Pas-de-Calais ; **LEJEUNE Laurent**, représentant de la DREAL ; **HITIER Benoist**, représentant de l'IFREMER ; **REGNIEZ Hervé**, représentant de l'OFB

Absents excusés : **GILLIERS Camille**, représentante du Parc Naturel Marin ; **DEGRENDELE Marc**, représentant de la CC des Campagnes de l'Artois ; **JUMEZ Maryse**, représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais ; **SEPTIER Daniel**, maire de Loison-sur-Créquoise ; **DEGETZ Yves**, représentant de Consommation, Logement, Cadre de Vie

Pouvoirs :

ARS du Pas-de-Calais ; **Camille GILLIERS**, Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale ; **Monsieur le Préfet coordinateur de bassin** ; **Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais** ; **JUMEZ Maryse**, représentante du Conseil départemental du 62 ; **SEPTIER Daniel**, Maire de Loison-sur-Créquoise ; **DEGETZ Yves**, représentant de l'association Consommation, Logement, Cadre de vie ; **FLAHAUT Octave**, représentant de l'association syndicale autorisée de drainage Canche-Authie

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de membres présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8



Le compte rendu synthétique suivant reprend les différentes interventions et résultats des élections ayant eu lieu lors de cette Commission Locale de l'Eau.

Ordre du jour :

- Accueil de Mr PARMENTIER – Maire d'Auchy-lès-Hesdin
- Mot d'introduction du Président
- Présentation du SAGE et des objectifs du nouveau mandat
- Election du Président
- Point sur le règlement de la CLE
- Présentation des commissions thématiques
- Appel à candidature pour la présidence des commissions
- Composition du bureau et installation de la commission permanente
- Vote sur l'engagement du SAGE en révision

1. Mr PARMENTIER Franck, Maire d'Auchy-lès-Hesdin :

Mr PARMENTIER rend hommage aux actions de l'ancien maire, Mr DARQUE, et fait part à l'assemblée qu'il n'hésitera pas à mettre à disposition la salle des fêtes pour les prochaines réunions de la Commissions Locale de l'Eau.

2. Monsieur Ghislain TETARD, Président de la CLE :

Mr TETARD rappelle à l'assemblée que le SAGE a 20 ans, la première réunion a eu lieu dans cette même salle, un jour d'inondation. Il rend hommage aussi aux travaux de Mr PRUVOST, ancien Président de la CLE. Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE de 2022. Mr TETARD affirme que Dans le domaine de l'eau, il faut gérer les deux aspects, la surabondance et les périodes de sécheresses. La CLE a terminé son mandat en juin 2019 et a donc attendu les municipales pour renouveler son mandat. Il est l'heure de renouveler cette CLE mais le travail sur la révision a tout de même avancé. Un bilan a été effectué en 2019 et validé en CLE par l'ancien mandat. L'objectif est de réunir les forces pour assurer une eau de bonne qualité et en quantité suffisante.

3. Présentation du SAGE et des objectifs du nouveau mandat :

Disponible dans la note explicative et le diaporama de la réunion ci-joint.

4. Election du Président :

Mr Marcel Leclercq, représentant la CC du Ternois est nommé Président de Séance pour procéder à l'élection du Président. L'élection a lieu à bulletin secret. Blandine Drain et Jean-Marie Tinchon sont volontaires pour être fonction de scrutateurs. Après appel à candidature, Ghislain TETARD indique être candidat pour présider la CLE dans ce nouveau mandat. Aucun autre membre du collège des élus n'est candidat.



Monsieur TETARD est réélu à la présidence de la CLE pour un second mandat avec 18 voix pour et 4 blancs.

5. Point sur le règlement de la Commission

Le quorum des 2/3 des membres de la CLE étant atteint, des modifications au règlement peuvent être débattues. Elles sont les suivantes :

- Article 1 : La composition de la CLE et le détail des collèges sont ajoutés
- Article 4 : En cas d'égalité au second tour, c'est le plus âgé des candidats qui remporte l'élection
- Article 5 : Ajout d'un Vice-Président si le Président le désire
- Article 6 : Le bureau est composé du Président de CLE, des Présidents des commissions thématiques et du Président du Symcésa en tant qu'invité d'office
- Article 7 : Les commissions thématiques sont inscrites dans le règlement et l'inscription des membres de la CLE dans une commission (au moins) est obligatoire. Ajout de la composition de la commission permanente
- Article 8 : ajout d'un article sur la possibilité pour le bureau et la CLE de délibérer par voie dématérialisée
- Article 14 : Ajout permettant de modifier les commissions thématiques dans le règlement sans avoir besoin d'avoir le quorum.

Toutes les propositions d'ajouts ou de modification ont été adoptées.

6. Présentation des commissions thématiques

La présentation est disponible ci-joint à ce compte rendu.

7. Election des Présidents des commissions thématiques

a. Candidature à la présidence de la commission Gestion de la Ressource en eau

Monsieur BRUYELLE Jean-Charles, représentant Nord Nature Environnement, se présente :

Monsieur BRUYELLE indique qu'il préside cette commission depuis une quinzaine d'année. Il était ingénieur de la Lyonnaise des eaux spécialisé dans les réseaux d'assainissement. Il fait partie des « anciens » du SAGE à avoir été là dès le début.

Aucun autre candidat s'est présenté, Monsieur BRUYELLE Jean-Charles est élu à l'unanimité.

b. Candidature à la présidence de la commission Risques : Erosion, Inondations et ruissellement rural

Monsieur FOURCROY Philippe, représentant le Symcésa, se présente :

Pendant 10 ans, Monsieur FOURCROY avait en charge l'eau potable au sein de la CA2BM et maintenant il travaille sur la thématique de l'érosion des sols et du ruissellement au sein de la communauté d'agglomération ainsi qu'au Symcésa. Il fait le constat que Lorsqu'il y a érosion ou ruissellement, tout le monde est perdant, l'agriculteur qui perd ses terres, comme les habitants des communes qui subissent ces coulées de boue.

Aucun autre candidat s'est présenté, Monsieur FOURCROY Philippe est élu à l'unanimité.



c. Candidature à la présidence de la commission Gestion des milieux aquatiques

Monsieur FORTIER Francis, représentant la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais, se présente :

Monsieur FORTIER Francis rappelle qu'il est nouvel arrivant à la fédération de pêche. Il est très important d'agir ensemble, il y a une masse d'eau et nos activités impactent la qualité de ces masses d'eau. Les pêcheurs défendent cette masse d'eau car ils alertent de par leur fédération départementale de pêche, la collectivité ou les services de l'état, des dérangements qu'ils constatent sur le milieu aquatique. La quantité d'eau captée a plus que doublé ces quatre dernières années car nous avons tous besoin de l'eau. Il faut aussi une communication claire et transparente au niveau des usagers ou des administrés.

Aucun autre candidat s'est présenté, Monsieur FORTIER Francis est élu à l'unanimité.

d. Candidature à la présidence de la commission Communication

Madame DRAIN Blandine, représentante du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, se présente :

Madame DRAIN Blandine rappelle qu'elle a eu l'honneur de présider la commission thématique Révision du dernier mandat. Elle souligne que la communication est indispensable, car il faut travailler ensemble, et nous avons tous une part de responsabilité dans ces phénomènes (ruissellement, érosion ...). Madame DRAIN Blandine rappelle que de par son métier d'enseignante, elle a le souci de faire preuve de pédagogie. L'objectif est de faire prendre conscience à la société que l'eau est un bien précieux. La commission est importante car il y a encore beaucoup de choses à apprendre sur notre consommation d'eau.

Aucun autre candidat s'est présenté, Madame DRAIN Blandine est élue à l'unanimité.

8. Composition du bureau et de la commission permanente

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de :

Nom	Titre
TETARD Ghislain	Président de la CLE
BRUYELLE Jean-Charles	Président de la CT1
FOURCROY Philippe	Président de la CT2
FORTIER Francis	Président de la CT3
DRAIN Blandine	Président de la CT4



La commission permanente est composée suite à deux concertations, celle du collège des élus et celle du collège des usagers :

ELUS	USAGERS	ADMINISTRATION
TETARD Ghislain	BRUYELLE Jean-Charles	DREAL
FOURCROY Philippe	FORTIER Francis	OFB
DRAIN Blandine	MARTIN Christian	Agence de l'Eau
LECLERCQ Marcel	DUSANNIER Pierre-Marie	DDTM
COQUET Dominique		
MASSART Michel		
ROUSSEL Jean-François		
PARMENTIER Franck		

9. Engagement en révision du SAGE

La vidéo de présentation est disponible sur le site internet <http://www.sagedelacanche.fr>

Intervention de Madame Valérie CHERIGIE, Directrice du Symcésa :

Le but de l'animation vidéo est d'illustrer la révision du SAGE de la Canche. Le travail sera effectué à travers les commissions thématiques sachant qu'il a déjà bien commencé, notamment sur la synthèse de l'état des lieux qui sera débattu. Puis, il faudra travailler sur les enjeux et les dispositions par thématique. Il faut que la rédaction soit commune avec tous les acteurs du territoire. Sur l'ancien SAGE, les objectifs étaient un peu trop imprécis, et donc l'objectif de la révision serait de construire des dispositions plus concrètes.

Intervention de Monsieur Ludovic LEMAIRE, chef du service de la mission littorale de l'Agence de l'eau Artois-Picardie :

Pour rappel, l'Agence de l'Eau avait convié les acteurs du territoire pour présenter les objectifs du nouveau SDAGE 2022-2027 et la feuille de route. Il y aura l'enjeu sur la ressource en eau mais si on regarde l'étude quantitative de l'Agence de l'eau réalisée avec la DREAL, il y a peu de problématiques sur le territoire de la Canche par contre, il peut y avoir des enjeux plus locaux. L'enjeu qualitatif et l'enjeu sur la prévention des risques sont aussi très importants. La réussite du SAGE est de faire valoir ces enjeux auprès du grand public et de communiquer. L'enjeu est de parler simplement et éviter les termes trop techniques. Tout le monde doit pouvoir y trouver son compte. Il sera important également de pointer lors de la révision du SAGE de la Canche les enjeux où peu d'efforts ont été constatés. L'agence de l'eau compte aussi sur une participation active des membres de la Commission Locale de l'Eau sur ces différentes thématiques.